



COMMUNE DE BAGNOLS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020

- Président de séance : Jean-François FADY, maire
- Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY
- Membres présents à la séance : 14 ; absents : 1 ayant donné pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
- Vote des taux, tarifs et produits des impositions directes locales de l'année 2020
- Désignation du deuxième délégué titulaire pour le syndicat des eaux
- Proposition de la participation de Bagnols au fonds « Région Unie »

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants.

- Approbation du PV du conseil municipal du 4 juin 2020
- Questions diverses
- Information à huis clos

*

* *

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 4 juin 2020

Délibération N°20200701 du 10 juillet 2020

OBJET : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Ont été proclamés à la suite des scrutins :

- Délégués pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 :
 - o PERRELLE Joëlle, 14 voix
 - o TRONCY Thierry, 14 voix
 - o GAY Laurent, 14 voix
- Suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 :
 - o FADY Jean-François, 14 voix
 - o LEBRAVE Rodolphe, 14 voix
 - o BÉGHIN Richard, 14 voix

Délibération N°20200702 du 10 juillet 2020

OBJET : Vote des taux, tarifs et produits des impositions directes locales de l'année 2020

Le maire propose de reconduire les taux votés en 2019. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les taux 2020 à :

- Taxe d'habitation : 14,94 %
- Taxe foncière (bâti) : 17,05%
- Taxe foncière (non bâti) : 25,89 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200703 du 10 juillet 2020

OBJET : Désignation du deuxième délégué titulaire pour le Syndicat des eaux

Sont désignés Laurent GAY et Julien GUTTY comme titulaires, Thierry TRONCY comme suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20200704 du 10 juillet 2020

OBJET : Proposition de la participation de Bagnols au fonds « Région Unie »

Pour pallier les impacts de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées (CCBPD), un plan de relance dans le cadre de la convention avec la région a été adopté par la CCBPD. Afin d'alimenter cet effort solidaire, il est demandé aux communes de la CCBPD de participer à hauteur de 2 euros par habitant. Le maire propose d'accepter la participation de Bagnols au fonds « Région Unie » et de participer à hauteur de 1 462 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

- Anne LEROUX, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le projet d'arrêté municipal réglementant l'utilisation de la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2020-2021. Un exemplaire a été envoyé par e-mail à l'ensemble du conseil municipal pour retours éventuels.
- Le maire informe de l'abandon du projet du Plan 3 par Bouygues Immobilier. Les panneaux et les annonces ont été retirés. Le conseil municipal réfléchit à une autre manière de commercialiser le terrain.
- Le maire présente le projet d'une prestation informatique fournie par ISINET permettant à chaque membre du conseil municipal d'avoir une adresse électronique « mairie », des adresses dédiées aux commissions municipales, un drive partagé avec espace de stockage et un agenda partagé ainsi que d'autres outils collaboratifs. Ce catalogue d'outils coûtera environ 1400 euros par an.

Une information a été communiquée par le maire sous huis clos.



La secrétaire de séance
Audrey BARON-GUTTY



Le maire
Jean-François FADY



*Le **compte-rendu** de la séance du conseil municipal est affiché dans un délai d'une semaine sur les panneaux d'affichage et le site internet de la commune. Il mentionne, de manière synthétique, les questions abordées et les délibérations adoptées lors du conseil municipal.*

*Le **procès-verbal**, faisant apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance du conseil municipal, les délibérations adoptées et, de manière synthétique, les discussions qui ont précédé leur adoption, est ensuite rapidement rendu public en mairie et sur le site internet de la commune.*